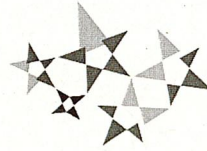


COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage
en Bretagne /



Direction du développement économique
Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Arrêté modificatif N°1 à l'arrêté relatif à

Agri Invest - Investissements Productifs

APPEL A PROJETS N°1 - PROGRAMMATION 2023 - 2027

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

Vu l'arrêté du Président du Conseil régional de Bretagne en date du 22 novembre 2023 relatif au dispositif « Agri Invest – Investissements productifs » concernant le 1er appel à projets 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 – Modalités de l'appel à projets du dispositif Investissements Productifs

Modification de l'article « Modalités de l'appel à projets », rubrique C) Modalités de calcul de l'aide, rubrique « Coûts forfaitaires ». Suppression de la mention à la zone robot hors robot.

Le reste de l'appel à projet reste inchangé.

Article 2 - Exécution

Le présent arrêté s'applique de manière rétroactive sur l'ensemble de l'appel à projets « Agri-Invest - Investissements productifs » soit depuis le 22 novembre 2023.

Dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion régionale du FEADER, le Conseil Régional de Bretagne assure l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes le **15 AVR. 2024**

Le Président du Conseil régional de Bretagne

Loïc CHESNAIS-GIRARD